

Au Conseil communal d'Echallens

Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal no
20/2011 relatif à
l'arrêté d'imposition 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances, composée de Mme Brigitte Delley et de MM. Jean-François Gottofrey, Sébastien Salvi, Pascal Udry et du soussigné comme président de la commission des finances et comme rapporteur, s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter du présent préavis. Elle a rencontré le 3 octobre 2011 M. Jean-Paul Nicoulin, Municipal en charge du dossier. Nous le remercions de sa disponibilité et des explications qu'il nous a fournies.

1. Introduction

Comme déjà énoncé à diverses reprises dans les différents rapports de la Commission des finances traitant du budget, environ 70 % de l'ensemble des charges communales sont "dictées" par les charges fixes liées à la structure communale et par les exigences cantonales (péréquation et facture sociale). Dans ce contexte, la marge de manœuvre n'est pas grande, mais nous devons être attentifs aux évolutions de ces charges fixées "extérieurement" au ménage communal et envisager les attitudes et mesures possibles face à leurs variations sensiblement toujours à la hausse.

2. Perspectives

a) Nouvelle péréquation

La réforme de la nouvelle péréquation au 1^{er} janvier 2011 a conduit à une bascule de 6 points d'impôts des Communes à l'Etat. La nouvelle organisation policière vaudoise dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2012 s'accompagne de la bascule de 2 points d'impôts de l'Etat aux Communes.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux cantonal de base sera porté à 155.5 et le taux communal à 70.0 si le préavis de la Municipalité est accepté sans modification.

Au vu des charges estimées qui seront facturées par l'Etat (env. 530'000.-- CHF) et des deux points communaux de hausse ainsi que la résiliation du contrat de prestation, la situation est relativement neutre pour notre Commune.

b) Péréquation et facture sociale

Le décompte 2011 de la péréquation et de la facture sociale sont proches des acomptes 2010.

c) Recettes fiscales

Les recettes fiscales ordinaires semblent à l'avenir ne pas atteindre les valeurs budgétaires; ceci reste à confirmer.

Toutefois la planification 2011-2016 est prudente en ce qui concerne les hausses de recettes.

Le taux d'imposition proposé à 70.0 est stable, au vu des reports des points de bascule de la péréquation tels que présentés ci-dessus. Par contre du point de vue financier, ces éléments ne sont pas forcément neutres en termes de montant.

L'objectif de la Municipalité reste un taux d'imposition stable.

d) Investissements

La politique d'investissement est décrite dans le document annexé au préavis municipal et est également très largement traitée dans le préavis sur le plafond d'endettement.

Cette politique tient compte d'un taux d'imposition stable.

e) Financement

Mise à part l'impôt, le plan d'investissement de la législature est partiellement financé par les recettes liées au PQ Crépon II.

On peut également rappeler que la vente des actions de la Romande Energie, n'est pas possible aujourd'hui et qu'une réflexion devra être faite ultérieurement.

3. Prévisions financières de la Commune

Les critères retenus à ce jour et qui font l'objet d'un suivi de leur évolution sont les suivants :

- "Marge d'autofinancement par rapport à l'endettement à moyen / long terme" : ce critère n'est pas atteint actuellement et a également été détaillé dans le préavis N° 19/2011 sur la plafond d'endettement.
- "Poids de la dette totale par rapport aux recettes" : ce critère, qui donne une indication sur la marge de la manœuvre de la Commune, est tout à fait acceptable.
- Quotités d'intérêts : ces derniers sont pour l'instant raisonnables et indiquent que le rythme des investissements planifiés reste supportable.

4. Appréciation globale de la Commission des finances

La Commission des finances est unanimement favorable à un taux d'imposition stable.

Au vue de la planification financière pour la prochaine législature, on peut considérer qu'un taux d'imposition stable est tout à fait réaliste. D'ailleurs la planification des recettes jusqu'en 2016 est basée sur le taux d'imposition stable. Toutefois la question complémentaire a été de savoir quels sont les éléments ou facteurs qui pousseraient à l'augmentation du taux d'imposition (une diminution n'étant pas envisageable actuellement).

Ce n'est pas une nouveauté ni une surprise de dire que la facture sociale et le fond de péréquation sont des éléments qui ont une grande influence sur le ménage communal. Ces éléments restent très variables, sensiblement à la hausse et surtout pas maîtrisables par la Commune car imposés par le Canton.

La Commission des finances est toutefois d'avis qu'une hausse du taux d'imposition due à l'augmentation des charges (hors facture sociale et péréquation) n'est pas acceptable. Un débat de fond devrait dès lors avoir lieu sur les mesures, possibilités et conséquences.

5. Conclusion

Vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir voter les

CONCLUSIONS

suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,

- Vu le préavis municipal no 20/2011 du 12 septembre 2011;
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

et décide

1. **d'adopter pour l'année 2012 l'arrêté d'imposition tel que présenté.**

Au nom de la Commission



Christian MONNEY
Le Rapporteur